

En naviguant sur notre site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer une navigation optimale et nous permettre de réaliser des statistiques de visites. ok En savoir plus

**LA PARISIENNE****Le Parisien**

## Malgré le Mediator, les victimes de médicaments peinent à se faire entendre



Pas facile de reconnaître qu'un traitement qui sauve des vies peut, dans certains cas, avoir l'effet inverse : malgré l'affaire du Mediator, les victimes de médicaments peinent toujours à faire entendre leurs voix, selon des médecins et des associations de malades.

"Contrairement à un accident d'avion où des centaines de personnes trouvent la mort en même temps, les effets indésirables des médicaments surviennent chez des victimes isolées, ce qui conduit à sous-estimer les dégâts", a souligné Millie Kieve, fondatrice d'April, une association britannique rassemblant des victimes de réactions psychiatriques des médicaments, lors d'une conférence organisée à Paris par la revue médicale indépendante Prescrire.

Car loin d'être limités à quelques gros scandales médiatisés, les accidents concernent de très nombreux médicaments qui pourraient être à l'origine de plusieurs centaines de milliers de morts par an, ainsi que de 5% des hospitalisations en Europe, selon des estimations de la Commission Européenne.

Rien qu'en France, la revue Prescrire évalue le nombre de morts causées par des médicaments à environ 20.000 par an. Les effets indésirables une fatalité ?

"Selon une idée reçue trop fréquente, les effets indésirables seraient une fatalité ou le prix obligé de l'efficacité du médicament", relève Bruno Toussaint, le directeur de Prescrire. Il estime qu'on n'écoute pas suffisamment les victimes alors que leurs témoignages pourraient aider "à y voir clair" et à améliorer les traitements.

Car les premiers signaux d'alerte sont rarement entendus et pris en compte, comme le montrent plusieurs scandales récents. Dans l'affaire du Mediator, un médicament antidiabétique accusé d'avoir causé plusieurs centaines de morts, "les deux premiers signaux bien documentés remontent à 1999", souligne le Dr Irène Frachon, la pneumologue qui a mis au jour le scandale en 2007.

Mais ils n'ont pas été entendus, selon elle, en raison d'un comportement "quasi mafieux" du laboratoire Servier qui a

commercialisé le Mediator (ou benfluorex) entre 1976 et 2009 en minimisant constamment ses risques et notamment sa parenté avec une molécule très proche de l'amphétamine, utilisée pour ses propriétés anorexigènes.

Même retard à l'allumage dans l'affaire du Vioxx, un anti-inflammatoire retiré du marché par le laboratoire américain Merck en 2004 après avoir fait des dizaines de milliers de victimes d'accidents cardiaques ou cérébraux aux Etats-Unis (le nombre des victimes françaises reste inconnu à ce jour). Or le risque cardiaque était répertorié dès 2000 grâce à des essais cliniques réalisés par la firme mais non rendus publics.

Confrontés à des effets indésirables connus, les médecins doivent penser à les relier à des symptômes décrits par leurs patients et les déclarer aux autorités sanitaires.

Mais selon le Dr Frachon, ces déclarations restent "très insuffisantes" et concernent actuellement moins de 5% des effets indésirables, pour des raisons diverses, tenant au manque de temps des médecins, à la complexité de la déclaration, au risque de tension avec les laboratoires, mais aussi "à la remise en cause de leur rôle de thérapeute qui guérit et qui soigne".

Parfois, les effets indésirables d'un médicament sont contrés par d'autres traitements tout aussi risqués : Mme Kieve cite le cas d'un médicament antiparkinsonien, prescrit à sa fille Karen pour traiter les effets indésirables d'un antipsychotique qui rigidifiait ses muscles, avant d'être par la suite retiré du marché. La jeune femme a souffert de graves effets psychiatriques après avoir pris divers médicaments dont des antalgiques et des benzodiazépines, utilisés contre l'anxiété et l'insomnie.

Traitements injustifiés ou prescrits trop longtemps

Les drames résultent également de traitements injustifiés ou prescrits trop longtemps, comme ce fut le cas du distilbène, un médicament tératogène (provoquant un développement anormal de l'embryon) donné aux femmes enceintes pour éviter les fausses couches jusque dans les années 1970 alors qu'on savait depuis les années 50 que le médicament était inefficace dans cette situation", rappelle le Dr Toussaint.

Il cite également l'attrait pour la nouveauté, habilement exploité par les labos par le biais de leaders d'opinion pour inciter les médecins à prescrire de nouveaux médicaments plus coûteux, alors même qu'ils ne sont pas plus efficaces que les anciens et qu'ils peuvent même s'avérer plus dangereux, comme l'a rappelé l'an dernier la crise autour des pilules de 3e et 4e génération. Bien que présentant des risques cardio-vasculaires supérieurs aux pilules plus anciennes, ces contraceptifs étaient prescrits à près de la moitié des 4,2 millions de femmes sous pilule, avant que l'agence du médicament ANSM ne lance une offensive pour qu'ils ne soient plus prescrits en premier recours.

Pour le président de l'association d'aide aux victimes des accidents de médicaments (AAAVAM), Georges-Alexandre Imbert, trop de médecins continuent à prescrire des benzodiazépines en dehors des indications autorisées, alors que ces médicaments augmentent le risque de suicides ou d'actes violents.

Quant à obtenir des réparations ou des indemnités, c'est encore un "calvaire" pour les victimes ou leurs familles avec des procédures qui peuvent durer des années, mais ont très peu de chances d'aboutir, même lorsque l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux (Oniam) est impliqué, relève M. Imbert.

AFP